

# JOURNÉE DU TIMBRE 1972

## FACTEUR RURAL A BICYCLETTE 1894

Valeur : 0,50 F + 0,10 F

Couleurs : bleu, vert, jaune orangé

50 timbres à la feuille



Dessiné et gravé en taille-douce  
par PHEULPIN

Format vertical 22 x 36  
(dentelé 13)

### VENTE

anticipée le 18 mars 1972, dans les bureaux de poste temporaires ouverts dans les villes désignées par la Fédération des sociétés philatéliques françaises pour organiser la Journée du Timbre ; générale, le 20 mars 1972.

La France peut revendiquer, écrivait il y a déjà longtemps l'organe international de l'Union générale des Postes, l'honneur d'avoir, la première, amélioré par l'institution des facteurs ruraux la vie de populations jusque-là isolées.

Cette création remonte en effet à la loi de 1829 instituant le service rural destiné à faire distribuer à domicile et recueillir les lettres dans toutes les communes du royaume dépourvues d'établissement de poste; une disposition législative de 1832 rendit le service quotidien.

Les correspondances à destination de ces communes étaient à l'origine frappées d'un droit fixe d'un décime qui s'ajoutait à la taxe progressive résultant de l'application des tarifs. Aussi le nombre de lettres transportées fut-il en constante progression après la disparition du décime en 1846 et, deux ans après, lors de la réforme générale qui supprima le règlement du port par le destinataire en mettant en circulation les premiers timbres-poste.

L'extension du trafic se mesure à l'accroissement des effectifs : il y avait 9 476 agents en 1845 et 15 663 en 1861. Trente ans après, 23 940 facteurs boîtiens locaux et ruraux touchaient les appointements moyens de 785 francs.

Le quart de ces emplois était, depuis 1873, affecté aux anciens sous-officiers, le reste aux candidats civils présentant les aptitudes physiques et les qualités morales requises par un service aux attributions étendues.

Ces hommes devaient distribuer tous les objets confiés aux Postes, lever les boîtes situées sur leur parcours, rapporter les plis après les avoir marqués, disent les Instructions, « de l'empreinte d'une lettre-timbre fixée à l'intérieur des boîtes »; celle-ci servait aussi, avec

l'indication de l'heure des levées, à contrôler leur feuille de route. Ils recevaient également à la main les correspondances à expédier et pouvaient, à titre privé, se charger de commissions, envoi de mandats ou recommandation d'objets.

L'uniforme, très simple, est d'abord à la charge de l'intéressé, puis fourni gratuitement à partir de 1883. La blouse de toile bleue est garnie d'un col rabattu et peut être ajustée par une ceinture de cuir noir avec plaque; pour le pantalon, le treillis alterne avec le drap gris. La casquette de forme russe, à visière et fond de cuir est remplacée l'été par un chapeau de paille, dont le ruban porte l'inscription « Poste », comme l'écusson de cuivre fixé sur la bandoulière du sac de courrier.

La bicyclette fut autorisée pour rejoindre le bureau de départ. Une circulaire de 1893 en encouragea l'usage au cours même de la tournée; celle-ci devait être d'une trentaine de kilomètres, ou huit heures de trajet, à une moyenne de quatre kilomètres à l'heure, y compris les arrêts pour levées et distributions.

D'autres modes de locomotion furent employés par les facteurs selon les régions : les cerceaux, patins très longs et à surface plane, dans le Jura en hiver, de longues perches à sauter dans les marécages vendéens, les hautes échasses empruntées aux bergers dans les Landes.

Ces images folkloriques, comme aussi la silhouette pittoresque représentée sur le timbre, illustrent bien le caractère original et humain du facteur rural. Visiteur des foyers les plus dispersés, familier de la vie quotidienne de toute une population, il demeure l'homme qui connaît le mieux « le pays, ses chemins et ses maisons », celui enfin, comme en témoigne la littérature régionaliste, que l'homme de la terre se plaît encore à appeler « le piéton ».

